



Original : Français

**REUNION SUR LE PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT ET LE  
PROGRAMME DE L'APE POUR LE DEVELOPPEMENT**

Accra, Ghana

2 – 4 fevrier 2009

**RAPPORT FINAL**

4 fevrier 2009

## I. INTRODUCTION

1. La Commission de la CEDEAO, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA, a organisé à Accra (Ghana), du 02 au 04 février 2009, une réunion sur le Programme Communautaire de Développement (PCD) et le Programme de l'APE pour le Développement (PAPED). Cette réunion fait suite à deux autres, celle de Dakar et d'Abidjan, depuis le lancement en mai 2008 à Ouagadougou de la formulation du PCD.
2. La réunion d'Accra consacre le lancement du volet régional du PCD et la validation du document du PAPED. Elle a été l'occasion d'échanger sur les rapports partiels présentés par les consultants, d'examiner le cadre organisationnel du PCD, le Programme de l'APE pour le Développement (PAPED) et d'adopter une feuille de route pour l'élaboration des plans opérationnels du PAPED aux niveaux national et régional.
3. Etaient représentés, les Etats de la région Afrique de l'Ouest suivants :
  - la République du Bénin,
  - le Burkina Faso,
  - le Cap Vert,
  - la République de Côte d'Ivoire,
  - la République du Gambie,
  - la République du Ghana,
  - la République de Guinée,
  - la République de Guinée Bissau,
  - la République du Mali,
  - la République du Niger,
  - la République Fédérale du Nigeria,
  - la République de Sierra Leone,
  - la République du Sénégal,
  - la République Togolaise.
4. Ont également pris part aux travaux les représentants d'Organisations régionales (ROPPA, ENDA, FOSCAO, NEPAD, UNECA, FOPAO, EBID, BOAD, CORAF, CAMES, REPAD, FCAO, ODEAO, OTAO, CIAO, OATUU), JEICP/ILEAP et les

Conseillers nationaux Hub and Spokes. Par ailleurs, les consultants chargés de la formulation du Programme communautaire de développement étaient présents à la réunion.

5. La liste des participants figure en annexe.

## **II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

6. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Prof. Bamba, Commissaire en charge des politiques macroéconomiques de la Commission de la CEDEAO et Dr. John-Hawkins Asiedu, Directeur adjoint de la Division import/export du Ministère du commerce et de l'industrie du Ghana, représentant le Ministère.

7. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le professeur Bamba a rappelé les enjeux de la présente réunion, à savoir, lancer le volet régional du PCD et valider le document du PAPED.

8. Dans son intervention, le Représentant du Ministère du commerce et de l'industrie du Ghana a souhaité la bienvenue à tous les participants au Ghana et a nourri l'espoir que les discussions seraient fructueuses et permettraient d'avancer de façon substantielle dans la formulation du PCD et d'un programme APE pour le développement.

## **III. ELECTION DU BUREAU**

9. La réunion a élu un bureau composé comme suit:

- Président : La République Fédérale du Nigéria
- Rapporteurs : La République du Sénégal  
La République du Ghana

## **IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

10. L'ordre du jour proposé a été adopté et est joint en annexe.

## **V. DEROULEMENT DE LA REUNION**

### **5.1. Programme Communautaire de Développement**

### *5.1.1. Présentation du processus de formulation du PCD*

11. Le Coordonnateur du PCD a commencé son exposé en rappelant le paradoxe dans lequel se trouve la région ouest africaine : une région très en retard dans le processus de développement, avec des pays comptant parmi les plus pauvres du monde, malgré sa dotation importante en ressources naturelles et son marché de plus de 250 millions de personnes. Pour inverser cette tendance des stratégies de développement cohérentes devront être conçues et l'intégration régionale consolidée. Le PCD s'inscrit dans cette dynamique. Toutes les parties prenantes au niveau des Etats (Ministères, secteurs privés, société civile, etc.) devraient s'approprier ce programme et contribuer activement à sa réalisation. Son élaboration incombe à la Commission de la CEDEAO, et à tous les acteurs de la région.
12. La présentation a situé le contexte du PCD qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2020 formulée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2006 et a pour but de formuler un programme cohérent d'actions au niveau de la région, capable de traduire dans les faits cette vision. La stratégie globale du PCD découle des grands objectifs qui sous-tendent cette vision, notamment « passer d'une CEDEAO des États à une CEDEAO des peuples ».
13. A partir de cette stratégie globale, un ensemble d'axes stratégiques a été proposé. Il s'agit de "l'interconnexion" : des Populations, des Etats, des marchés, des infrastructures de transport, des technologies de l'information et de la communication, énergétique et hydraulique, financière et monétaire.
14. Le PCD se veut également une plateforme de collaboration interne à la Commission de la CEDEAO, de collaboration avec les États-membres, les organisations sous-régionales (OSR) et les partenaires au développement. Les résultats attendus sont notamment : la participation de tous, la lutte contre la pauvreté, la croissance économique soutenue et l'aboutissement à une Union économique compétitive et viable.
15. L'exposé a également insisté sur le cadre institutionnel devant intervenir dans l'élaboration du PCD. Le cadre proposé comporte le Bureau du Coordonnateur rattaché au Cabinet du Commissaire chargé des Politiques Macroéconomiques

de la CEDEAO, le Comité Technique Interne (CTI), structure multidisciplinaire interne à la CEDEAO et le Conseil Consultatif Régional (CCR) comprenant selon les cas, les Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE)/Comités Nationaux de Coordination (CNC), la société civile, le secteur privé, les OSR et les partenaires au développement.

16. Quatre étapes majeures ont été proposées dans l'élaboration du PCD. Il s'agit de (i) la sensibilisation et le renforcement des capacités, (ii) l'inventaire des programmes existants, (iii) la priorisation et la planification des programmes de manière à obtenir un cadre de cohérence avec la vision et les axes stratégiques arrêtés, et enfin (iv) la table ronde des bailleurs.

17. Selon le calendrier indicatif, le processus d'élaboration du PCD devrait s'étendre sur dix huit mois. Ceci serait possible si une approche participative et un engagement de tous sont exprimés.

#### *5.1.2. Synthèse des discussions*

18. La présentation a suscité un grand intérêt de la part des participants. Les intervenants ont salué l'initiative de l'élaboration d'un PCD et la possibilité qui est donnée aux différents acteurs nationaux de pouvoir s'exprimer et contribuer à cette œuvre importante. En particulier, il a été relevé lors des discussions la nécessité de prendre en compte dans le Programme :

- la libre circulation des biens et des personnes ;
- l'appui au secteur privé, moteur de la croissance et de la création de richesse ;
- la question de l'environnement ;
- la gouvernance économique.

19. Plusieurs interventions ont jugé nécessaire de mieux définir les objectifs et les attentes pour la population d'ici 2020, le rôle des acteurs, notamment celui de l'Etat. La question du partage des prérogatives au niveau national et régional a été abordée. Sur ce point, il a été répondu que le PCD devra être en cohérence avec les cadres stratégiques nationaux en respectant le principe de subsidiarité.

20. Le programme devrait s'accompagner d'un bon plan de communication de telle sorte que la population soit informée sur les actions entreprises. Il faudrait

également mettre en place des structures relais dans les Etats pour assurer la remontée de l'information du niveau national au niveau régional et vice-versa. De même, il a été suggéré de faire valider au préalable les choix stratégiques avant d'aller plus loin dans la définition des programmes et projets.

21. Les échanges ont également porté sur les sept (7) axes stratégiques proposés. Sur ce point, il a été proposé de tenir compte d'autres défis importants pour la région et les traduire en axes stratégiques. Il s'agit notamment de la sécurité alimentaire, du développement du secteur privé, de la recherche, de l'innovation de la technologie et de l'environnement et des ressources naturelles.

22. La question du financement de ce Programme a été soulevée. Sur ce point, il ressort que la région devrait contribuer de façon significative à son financement, avec le soutien des partenaires au développement.

#### 5.1.3. Rapports des consultants nationaux

23. Onze consultants nationaux ont présenté la substance de leur rapport préliminaire à l'exception de ceux du Cap Vert, de la Gambie et du Ghana qui n'ont pas pu effectuer le déplacement.

##### 5.1.3.1. Orientations données aux Consultants

24. Une brève présentation des termes de référence a été faite afin de permettre à tous les participants d'avoir une bonne compréhension des orientations données aux consultants nationaux et régionaux. Des propositions d'amélioration ont été émises. Elles seront intégrées dans les TDR définitifs.

25. Les consultants devraient travailler en collaboration avec les États, la société civile, le secteur privé, et tout autre acteur intéressé. Le Bureau du Coordonnateur du programme se chargera d'améliorer la collaboration avec les Consultants.

##### 5.1.3.2. Synthèse des présentations des consultants

26. De façon générale, en ce qui concerne l'analyse diagnostic, les exposés ont mis en évidence, dans presque tous les pays, des facteurs limitants et des effets communs aux contre-performances économiques. Il ressort de la plupart présentations, une insuffisance de la croissance réelle des pays par rapport au

minimum requis pour une réduction significative de la pauvreté. Il est également souligné le rôle dominant du secteur primaire, et dans une moindre mesure, du secteur tertiaire dans la production nationale et dans l'emploi. Malheureusement, le principal secteur dans la plupart des pays est caractérisé par une faible productivité et renferme le plus de personnes vivant dans une situation de précarité. Ainsi, l'analyse diagnostique des économies a montré dans plusieurs cas que, malgré le potentiel économique des Etats, la région reste dans une situation de pauvreté qui a pour corollaire, notamment, un développement humain parmi les plus faibles au monde, un système éducatif et de santé peu performant, des infrastructures socioéconomiques limitées et une gouvernance économique faible.

27. Les réponses des Etats face à ces défis, contenues dans des stratégies nationales de développement, ont été décrites par les consultants. A quelques variantes près, ces réponses procèdent en général d'une vision globale, déclinée en axes stratégiques qui, eux, fondent les programmes et projets.

28. Ainsi, dans nombre de pays, les stratégies nationales de développement telles que présentées font référence à des documents de vision 2025. C'est le cas de :

- Bénin ALAFIA 2025 « *le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social* ». Cette stratégie globale est déclinée en 08 orientations stratégiques, 37 options et 191 axes stratégiques ;

- Burkina 2025 « *le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale* ». Cette vision se décline en 15 objectifs stratégiques, 34 axes stratégiques et au moins 145 actions prioritaires ;

- Côte d'Ivoire 2025 « *La Côte d'Ivoire des années 2025 est une nation forte qui aura confirmé ses progrès sur la voie de l'unité nationale pour être demeurée fidèle à sa tradition de dialogue et de convivialité entre ses composantes socioculturelles.(...) Le développement économique comme ciment d'unité nationale s'exprime par la fierté ressentie par les ivoiriens de vivre dans la joie et le bonheur partagé* » ;

- Guinée Bissau 2025 à travers le thème créole assez évocateur *Djitu Ten* (les possibilités existent) qui consiste en une valorisation rationnelle des efforts et des potentialités internes du pays pour en faire un Etat moderne ;

- Mali 2025 vise à « *conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple Uni dans sa riche diversité, tourné vers un but commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir* » ;

- Sierra Leone 2025 qui vise à « *créer une Société de tolérance, stable, de sécurité, bien gouvernée basée sur des valeurs démocratiques ; avoir un secteur privé compétitif tirant le développement économique avec une participation effective des acteurs nationaux ; créer les conditions d'un haut niveau de vie pour les Sierra Léonais ; assurer une exploitation soutenable et une utilisation effective des ressources naturelles tout en veillant à la préservation de l'environnement ; et faire de la Sierra Leone une nation de sciences et de technologie* » ;

- Sénégal vision 2015 et préparation du document Sénégal 2025.

29. Dans les autres pays il n'est pas ressorti une vision à long terme clairement annoncée. Cependant, en Guinée, la vision 2010 pourrait être adaptée pour la rendre réalisable à l'horizon 2025 avec des objectifs à chaque période de cinq ans : redressement de l'économie et de consolidation des bases de la croissance ; création des bases d'une croissance à deux chiffres ; consolidation des bases d'un développement durable ; consolidation du développement en vue de le rendre irréversible.

30. Au Niger, la stratégie de réduction de la pauvreté est le seul cadre de référence en matière de politique économique, financière et sociale du pays. Ce dernier vise une amélioration du niveau et des conditions de vie des populations pauvres et passer de 63% de pauvre actuellement à moins de 50% en 2015.

31. Au Sénégal, cinq (5) documents majeurs fondent les orientations stratégiques à court et moyen termes : le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP2), la Stratégie de croissance accélérée (SCA), le Millenium challenge account (MCA), le Cadre intégré, la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA).

32. Le Libéria ne dispose pas de stratégie de développement de long terme. Le DRSP est la seule stratégie connue, qui est toutefois de court terme, puisque les autorités nationales sont plus préoccupées par la mise en œuvre de mesures d'urgence pour le traitement de la longue crise qu'a connu le pays.

33. Les stratégies de développement du Nigéria sont le NEED I (National Economic Empowerment and Development Strategy) et le NEED II qui décrivent un ensemble d'objectifs à atteindre en 2020 et "l'agenda 7 points" du Gouvernement actuel. Ces stratégies visent à atteindre la triade : bonne gouvernance, une économie dynamique mais stable et croissant rapidement, ainsi que la durabilité environnementale.

34. Le Togo dispose d'une stratégie de développement basée sur l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

#### *5.1.3.3. Synthèse des discussions*

35. Les discussions qui ont suivi les présentations des consultants ont principalement porté sur la nécessité d'harmonisation des programmes, d'information, et de conformité des études réalisées avec les termes de référence. Par rapport à ce dernier point de vue, il a été relevé que les rapports de certains pays sont peu conformes aux exigences de l'étude.

36. De façon spécifique, il a été notamment évoqué :

- la nécessité de bien faire ressortir les programmes en cours de préparation ou d'exécution au sein de la communauté;

- la nécessité de faire ressortir les actions envisagées par chaque pays et leur attente vis-à-vis de la région. Sur ce point, les consultants pourraient s'inspirer de ce qui a été fait lors de l'élaboration de la politique agricole de la CEDEAO où il a été demandé à chaque pays d'élaborer un programme d'investissement agricole dont les volets régionaux ont été retenus par la Commission.

37. Par ailleurs, les intervenants ont évoqué la nécessité de faire une analyse force-faiblesse / opportunité-menace afin de faire une meilleure planification stratégique. Il a été souligné dans la plupart des présentations, le caractère partiel de l'aspect Aide pour le commerce, volet pourtant significatif dans le processus du PCD. Il apparaît donc important d'assurer la cohérence entre le PCD et le

PAPED. De ce point de vue, les consultants PCD et PAPED devraient travailler en étroite collaboration.

38. La question de savoir comment mettre tous les critères recensés dans un cadre cohérent afin d'obtenir un programme communautaire cohérent a fait l'objet de débats, notamment les critères de classification des projets et programmes. Même si le critère naturel, semble être la capacité des programmes à réduire significativement la pauvreté, le débat sur le fondement théorique du PCD pourrait être mené de façon plus approfondie.

39. D'autres préoccupations de nature plus administratives ont été soulevées. Il s'agit du fait que dans certains pays, certaines Autorités publiques ne soient pas informées, de l'existence, à fortiori du travail des consultants nationaux. Sur ce point, il a été recommandé de faire des efforts en faveur de la fluidité de l'information entre toutes les parties prenantes. Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec les acteurs nationaux.

## **5.2. Programme APE pour le Développement**

40. Le PAPED a été présenté conjointement par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

### *5.2.1. Synthèse des présentations*

41. Les présentations sur le PAPED ont porté sur le processus de formulation du programme et son contenu. Il ressort de ces présentations que le Programme de l'APE pour le développement est une initiative de la région Afrique de l'Ouest pour répondre à l'objectif de faire de l'APE un véritable outil de développement. Le PAPED met l'accent sur trois principales chaînes de valeurs, à savoir, l'agro-alimentaire, le Coton textile/vêtement et le Tourisme. Ces chaînes ont été choisies en liaison avec l'initiative sur le renforcement des capacités de production dans le cadre du NEPAD et avec les produits sensibles. Les champs couverts par le PAPED concernent : le renforcement des Opportunités (mesures sanitaires et phytosanitaires, normes, facilitation des échanges, productions compétitives, chaîne de valeur Europe-AO); la réduction des effets négatifs (réformes & compensations fiscales, questions sociales, stabilité macro économique) ; la mise en œuvre (renforcement des capacités, croissance des flux commerciaux intra-CEDEAO et avec l'UE, effets induits des investissements

attendus du programme, amélioration de la compétitivité, impact relatif sur les finances publiques).

42. Le PAPED vise à répondre aux problèmes structurels importants des économies de la région selon cinq (5) axes majeurs. Il s'agit : (1) de la diversification et de l'accroissement des capacités de production, (2) du développement du commerce intra-régional et de la facilitation de l'accès aux marchés internationaux ; (3) de l'amélioration et du renforcement des infrastructures liées au commerce ; (4) de la réalisation des ajustements indispensables et de la prise en compte des autres besoins liés au commerce; (5) de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de l'APE par la région Afrique de l'Ouest .

43. Concernant le processus de formulation du programme, il a été indiqué que la démarche a impliqué les acteurs majeurs de la région et les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Des consultations ont également eu lieu avec la partie européenne.

#### *5.2.2. Synthèse des discussions*

44. La présentation du PAPED a également suscité un grand intérêt de la part des participants. Ils se sont notamment interrogés sur l'articulation entre le PCD et le PAPED, le second, déjà fort avancé, étant une partie du premier encore à ses débuts. Sur ce point, il a été répondu que le PAPED est suffisamment flexible pour tenir compte du cadre du PCD. Il a été demandé à la Commission de la CEDEAO de veiller à la cohérence des deux Programmes.

45. La question du financement du PAPED a été soulevée, le montant de 9,5 milliards d'euro indiqué comme coût estimatif avancé étant jugé insuffisant. Sur ce point il a été indiqué que le chiffre donné n'est pas le coût total de l'ensemble des mesures d'ajustements nécessaires, qui d'ailleurs est en discussion avec l'UE. Par ailleurs, ce coût ne concerne que le financement de certaines activités prioritaires de la première phase quinquennale.

46. Les préoccupations ont également porté sur la nécessité d'inscrire dans le texte de l'Accord APE entre les parties Afrique de l'ouest et l'UE, des dispositions précises sur un certain nombre d'engagements qui seraient pris par l'UE sur la mise en œuvre du PAPED et sa pérennisation.

47. La question spécifique du coton et sa prise en compte dans le PAPED a été abordée. Sur ce point, il est envisagé une plus grande transformation de ce produit dans la région. Le développement de cette filière occupe une place de choix dans le PAPED puisqu'elle concerne l'une des trois (3) chaînes de valeur retenues.
48. Les participants se sont préoccupés du nombre et du choix des chaînes de valeur. A cet égard, la réunion a recommandé que le programme reste ouvert sur cette question de manière à y insérer au besoin de nouvelles chaînes de valeur.
49. Les participants ont insisté sur le renforcement et la promotion du secteur privé, maillon essentiel dans la création de la richesse. Ils ont également mis l'accent sur la formation des ressources humaines et l'approche participative.
50. Il a été fortement recommandé que les choix opérés ne se fassent pas au détriment de la sécurité alimentaire des populations. De façon générale, le PAPED devra contenir un filet de protection sociale.
51. Certains participants ont souligné les besoins spécifiques de leur pays, notamment dans le domaine des infrastructures. Il a été recommandé que ces besoins soient spécifiés dans la déclinaison du programme au niveau national.
52. En outre, la réunion a fait des observations de forme et sur certaines données chiffrées qui seront prises en compte pour la finalisation du document de programme.
53. La réunion a validé le document cadre du PAPED sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations. La version finale de ce programme sera soumise à la prochaine réunion du Comité Ministériel de Suivi des négociations commerciales.
54. Les Etats et les acteurs impliqués ont été invités à faire parvenir par écrit à la Commission de la CEDEAO dans les plus brefs délais, les observations additionnelles éventuelles pour permettre la finalisation du programme dans le délai fixé par la feuille de route.
55. Les Etats ont été invités à communiquer à la Commission de la CEDEAO leurs plans opérationnels nationaux du PAPED conformément aux canevas qui leur seront transmis par ladite Commission.

56. Sous réserve d'un accord sur l'échéancier, la réunion a convenu de la feuille de route ci-après pour la finalisation du cadre du programme ainsi que l'élaboration des plans opérationnels au niveau national et régional.

N°	ETAPES	RESPONSABLE -	ECHEANCES
I	Adoption du cadre du PAPED sous réserve des observations	Délégués Etats et Organismes concernés	04/02/09
II	Prise en compte des observations et amendements	Commission CEDEAO	20/02/09
III	Envoi à chaque Etat des modèles pour l'élaboration du plan national d'opérationnalisation	Commission CEDEAO	06/02/09
IV	Elaboration des plans nationaux d'opérationnalisation	Etats membres	06/02 - 06/03/09
V	Réception des plans nationaux d'opérationnalisation par la CEDEAO	Etats membres et Commission CEDEAO	09/03/09
VI	Compte rendu au CMS	Commission CEDEAO	Fin mars

## VI. RECOMMANDATIONS

Les participants ont formulé les recommandations ci-après :

### 6.1. Recommandations aux Consultants PCD

- Achever au plus vite les études conformément aux termes de référence ;
- Travailler en collaboration avec les consultants PAPED et PRIA;
- Travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes (les Ministères techniques, le secteur privé, la société civile, etc.) et les tenir régulièrement informés du processus.

### 6.2. Recommandations aux Organisations Régionales

- Prendre une part active au processus d'élaboration du PCD;

- Servir de relais auprès des autres organisations non présentes;
- Utiliser les canaux qui sont à leur disposition pour promouvoir la prise de conscience sur le processus du PCD et du PAPED, tant au niveau de la population que des Autorités publiques.

### **6.3. Recommandations aux Etats membres**

- Concevoir des stratégies de développement à long terme ;
- Sensibiliser les populations au PCD et au PAPED ;
- Amener les populations à adhérer au PCD et au PAPED.

### **6.4. Recommandations à la Commission de la CEDEAO**

- Aider les Etats à l'élaboration de stratégies nationales;
- Mener des actions de sensibilisation au niveau régional;
- Amener les Etats à s'approprier le PCD et le PAPED.

## **VII. SEANCE DE CLOTURE**

57. Le Commissaire chargé du commerce, des douanes et de la libre circulation a remercié le bureau de la réunion ainsi que les participants pour la qualité de leurs contributions et l'esprit d'ouverture qui a prévalu tout au long des débats. Il leur a souhaité un bon retour dans leur pays respectif puis a déclaré close la réunion.

Fait à Accra, le 04 février 2009

**POUR LA REUNION**

Le Président

***Professeur MIKE KWANASHIE***

## **MOTION DE REMERCIEMENTS**

La réunion exprime sa gratitude à son excellence J.E. ATTA-MILLS, Président de la République, au Gouvernement et au peuple ghanéen pour la généreuse hospitalité et l'excellente qualité de l'accueil dont ils ont été l'objet ainsi que pour les excellentes facilités mises à leur disposition et qui ont permis le succès de la réunion.